

REPONSES A QUELQUES QUESTIONS FREQUENTES

➤ Quels sont les grands principes d'une AMAP ?

Les maraîchers des amaps de Longpont produisent **localement** des légumes **bio** et de **saison**, distribués **directement** aux amapiens.

L'amapien s'engage à :

- S'abonner à une part de récolte pour une saison de production (1 an)
- Régler sa part à l'avance
- Être solidaire des aléas de production
- Participer à la vie de la ferme (plantations ou récolte des légumes)

Le maraîcher s'engage à

- Produire localement et éthiquement des légumes bio et de saison
- Assurer une part de récolte hebdomadaire à chaque amapien
- Produire en toute transparence sur ses méthodes et les intrants utilisés

➤ Que sont les entités : « Paniers de Longpont » « AMAP des Douvières » « AMAP des Prés Neufs » ?

« Paniers de Longpont » (créée en 2009) : c'est l'association qui encadre les deux AMAP existantes et gère la liste des adhérents. Il faut être adhérent de l'association pour s'inscrire dans une des deux AMAP.

« AMAP des Douvières » : c'est la 1ère AMAP de Longpont créée en mars 2010, et dont le maraîcher est Eric Chatelet. Aujourd'hui sa production de 75 parts est partagée entre 130 familles. La distribution a lieu le samedi de 10h30 à 12h. Elle est située 8 chemin des Douvières à Longpont

« AMAP des Prés Neufs » : c'est la 2ème AMAP de Longpont créée en mars 2012, et dont le maraîcher est Erwan Humbert. Aujourd'hui sa production de 60 parts est partagée entre 90 familles. La distribution a lieu le mercredi de 18h30 à 20h. Elle est située à l'angle de la rue de Villiers et du chemin des Mascadées à Longpont.

➤ « Panier » ou « part de récolte » ?

On parle plutôt de « part de récolte » que de « panier » pour illustrer le fait que le maraîcher écoule sa récolte avec ses amapiens. Cette distinction est devenue nécessaire avec l'avènement de paniers de légumes qu'on trouve maintenant un peu partout sans certitude sur la qualité et la provenance.

➤ Prix de la part de récolte ?

Le prix est calculé en fonction des coûts réels de production et pour garantir un revenu juste au paysan. Aujourd'hui de 22,00€ aux Douvières et 25€ aux Prés Neufs, mais ces tarifs peuvent être ajustés d'une saison sur l'autre. En Ile de France, les terres cultivables sont rares et chères, et le climat est moins clément que dans le sud. Ces facteurs impactent l'équilibre financier de la ferme, et le maraîcher présente en toute transparence ses comptes à ses Amapiens. C'est aussi le prix à payer pour garder des paysans à côté de chez nous.

➤ Quelle quantité représente une part de récolte ?

Elle est en principe prévue pour satisfaire les besoins d'une famille de 4 personnes, sachant que ceci est très relatif. Il existe aussi des contrats demi-part pour les familles qui estiment que la part est trop importante. En pratique, une part représente de 6 à 14 légumes différents chaque semaine, pour un poids de 5 à 15kg selon les saisons.

➤ Peut-on choisir ses légumes ?

C'est le producteur qui compose les paniers en fonction de ses cultures du moment, et les amapiens n'ont pas le choix, mais ils peuvent effectuer des échanges entre eux pour éviter de jeter des légumes.

➤ Que faut-il faire pour recevoir une part de récolte ?

Il faut adhérer à l'association « Les Paniers de Longpont ». Quand des places sont disponibles, elles sont proposées aux adhérents par ordre chronologique d'adhésion. Les adhérents peuvent saisir cette opportunité pour signer un contrat avec le maraicher, ou attendre qu'une place se libère dans l'autre AMAP.

➤ Pourquoi faut-il adhérer à l'Association ?

C'est elle qui gère la liste d'attente et qui apporte un soutien permanent aux Amap pour tout ce qui ne relève pas du rôle du maraicher. Elle assure la promotion et l'essaimage des AMAP.

➤ Reste-t-il des places ?

Non. Actuellement, toutes les parts de récoltes sont distribuées. En fin de saison (décembre), des places se libèrent au moment du renouvellement des contrats, mais il est impossible de prévoir combien. Statistiquement, entre 10 et 15% des contrats ne sont pas renouvelés.

➤ Combien de temps devons-nous attendre ?

Il est difficile de répondre à cette question. L'accession à une part de récolte dépend de deux facteurs : votre position dans la liste d'attente, et le nombre de places qui se libéreront au moment du renouvellement des contrats. Cette attente peut donc dépasser une saison.

➤ Peut-on faire un essai sur quelques semaines ?

Non, il faut s'engager sur une saison qui est d'un an pour les deux amaps. Mais en étant adhérent, on devient de facto un "intermittent", c'est-à-dire que vous pouvez être contacté par un amapien qui souhaite céder sa part de récolte pendant une absence (vacances, etc.) C'est un bon moyen d'essayer.

➤ Y-a-t-il des fruits ?

Il y a quelques fruits de saison (melon, fraises, rhubarbe). Il y en aura peut-être davantage dans l'avenir mais ce sera dans une deuxième étape de la vie des deux exploitations

➤ Y-a-t-il d'autres produits que les légumes ?

Oui, des partenariats avec d'autres producteurs ont été passés (fromages de chèvres, pain, fruits, poulets, œufs, lentilles...) Des contrats peuvent donc être signés avec ces autres producteurs, à condition que le contrat principal reste celui de l'amap maraichère qui héberge les distributions de ces partenaires.

➤ Quelle différence avec les "paniers primeurs" proposés sur internet ?

C'est très différent. Les « paniers primeurs » font souvent de l'achat / revente de produits dont on ignore la provenance et le mode de production. De même certains magasins bio proposent des produits qui viennent parfois de pays où le bio n'est pas certifié. Dans une AMAP, vous savez où et comment sont cultivés les légumes et vous connaissez le maraicher. Les légumes sont récoltés mûrs, et ils ne subissent pas de manipulation ni de transport. Le maraicher cultive des variétés moins adaptées au transport mais meilleures en goût et plus diversifiées

➤ Où récupère-t-on les légumes ?

Les distributions hebdomadaires ont lieu directement sur le lieu de production à des dates et des horaires fixes.

➤ Quelles sont les modalités de paiement ?

On s'engage pour une saison en laissant un nombre de chèques qui sont encaissés chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou en une seule fois selon votre choix.

➤ Si je ne peux pas venir récupérer mon panier hebdomadaire, est-ce que je suis remboursé ?

Non, mais en cas d'absence vous pouvez céder votre part à un adhérent en liste d'attente.